

Paris, le

02 JUIN 2008

Le Vice-Doyen des Juges d'Instruction
au Tribunal de Grande Instance

75055 PARIS LOUVRE R.P.

à

Monsieur André LABORIE
2, rue de la Forge
31650 SAINT ORENS

CABINET
du Vice-Doyen des
Juges d'Instruction
(Ile de la cité)

Tél. 01 44 32 65 97

PG/MRA

OBJET : Plainte avec constitution de partie civile
N/REF. : Dossier n° 08/287.

70 AOUT 2008

URGENT

Monsieur,

RAPPEL
Réponse avant le 17/09/08

J'ai pris connaissance du complément de plainte avec constitution de partie civile, adressé par vos soins le 22 avril 2008, avec la plus grande attention.

En vertu de la règle ne bis in idem, une constitution de partie civile ne saurait avoir pour fins de contourner les voies de droit prévues par les articles 188-189 et 190 du Code de procédure pénale en matière de réouverture sur charges nouvelles d'une information relative aux mêmes faits, clôturée par un non-lieu.

En conséquence, je vous invite vous désister par écrit de la présente action, l'appréciation de l'opportunité d'une telle réouverture appartenant au seul Ministère Public éventuellement saisi par vos soins.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Vice-Doyen des Juges d'Instruction

Patrick COCHON



Copies certifiées conformes
à l'original.

1 - Copie